

**FOAMGLAS®****FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 27-oct.-2022

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit PC®56 Component B (r)

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00147

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels
Adhésifs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1

3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com
Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721 (uniquement pendant les heures ouvrables)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentralec/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre)National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanjaInstitut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	GiftlinjenBispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Universita Cattolica

	del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsnuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	GiftinformasjonenGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódz) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicoInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
---	----------------------

Symboles de danger

C - Corrosif

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution

à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total). (H317: Non applicable.)-> Respecter la date de péremption.

Une exposition prolongée et/ou une inhalation intensive de silice cristalline libre respirable (diamètre moyen inférieur à 10 microns) peut provoquer une fibrose pulmonaire communément appelée silicose.

Cette préparation contient du ciment. Le contact entre le ciment et les fluides corporels (par exemple la sueur et les fluides oculaires) peut provoquer des irritations ou des brûlures.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Ciment portland	266-043-4	65997-15-1	>=5 -<10	Skin Irrit 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Damage 1 (H318) STOT-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
Acrylate déthyle	205-438-8	140-88-5	<0.00015	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119459301-46-xxxx

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

- Transporter la victime à l'air frais
- Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison
- En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle
- En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène

Contact avec la peau

- Consulter immédiatement un médecin
- Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés

Contact avec les yeux

- Consulter immédiatement un médecin
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage
- Ne pas frotter les zones touchées
- Protéger l'œil non blessé.

Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> • NE PAS faire vomir • Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente • Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée • Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison
------------------	--

Protection individuelle du personnel de premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'équipement de protection individuel requis • Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
---	--

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	<ul style="list-style-type: none"> • Provoque de graves lésions des yeux • Irritation oculaire
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Pour plus d'informations, voir la Fiche de données de sécurité.
------------------------	---

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Dioxyde de carbone (CO2)
---------------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e) connu(e)
---	-------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	<ul style="list-style-type: none"> • Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses • La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques • En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection
---	---

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'équipement de protection individuel requis • Évacuer le personnel vers des zones sûres • Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements • Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau • Ne doit pas être rejeté dans l'environnement • Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger • Empêcher le produit de pénétrer les égouts • Voir section 12 pour des informations écotoxicologiques supplémentaires
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	<ul style="list-style-type: none"> • Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure • Do not flush with water or aqueous cleansing agents
--------------------------------	---

Méthodes de nettoyage

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Nettoyer soigneusement la surface contaminée
- Éviter toute formation de poussières
- Endiguer
- Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres rubriques**Référence à d'autres rubriques**

- Voir la section 8 pour plus d'informations
- Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes fermés

Remarques générales en matière d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

- Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
- Conserver hors de la portée des enfants
- Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé
- Conserver dans des récipients correctement étiquetés

Matières incompatibles

- Incompatible avec les acides et bases fortes
- Incompatible avec les agents comburants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

- Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Ciment portland 65997-15-1		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (without asbestos fibers and <1% crystalline silicas), alveolar dust)	
Acrylate déthyle 140-88-5		5 ppm Peak 20 mg/m ³ Peak	TWA: 5 ppm TWA: 20 mg/m ³ STEL 10 ppm STEL 40 mg/m ³ H*	5 ppm TWA; 21 mg/m ³ TWA STEL 10 ppm STEL 42 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³
Nom chimique	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France

Ciment portland 65997-15-1	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³			TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	
Acrylate déthyle 140-88-5	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³ K*	TWA: 20 mg/m ³ Ceiling: 40 mg/m ³ D*	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³ ih0*	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 42 mg/m ³ STEL: 10 ppm
Nom chimique	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Ciment portland 65997-15-1			TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	
Acrylate déthyle 140-88-5	TWA: 2 ppm TWA: 8.3 mg/m ³ H*	TWA 5 ppm TWA 21 mg/m ³ STEL 10 ppm STEL 42 mg/m ³	TWA: 21 mg/m ³ STEL: 42 mg/m ³ b*	TWA: 5 ppm TWA: 20 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 41 mg/m ³ Sk*	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 6 mg/m ³				TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Acrylate déthyle 140-88-5	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³	TWA: 21 mg/m ³ STEL: 42 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³ H*	STEL: 40 mg/m ³ TWA: 20 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³			
Acrylate déthyle 140-88-5	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ MAC: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ K*
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 4 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
Acrylate déthyle 140-88-5	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³	TLV: 5 ppm TLV: 20 mg/m ³ Binding STEL: 10 ppm Binding STEL: 40 mg/m ³	TWA: 2.5 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 42 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) • Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) • Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

- Lunettes de sécurité étanches
• (EN 166)

- Écran de protection faciale

- Porter des gants de protection

- Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

- Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile

- Porter des gants de protection en caoutchouc butyle

- Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés

- Vêtements de protection adaptés

- Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané

Protection respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié • Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
--------------------------------	---

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible
---	---

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	12,50	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	1,10 g/cm ³	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de réactivité connue
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Stable dans les conditions normales
------------------	---

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> • Non
---	---

Sensibilité aux décharges statiques • No

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter • Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Incompatible avec les acides et bases fortes
• Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition • La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH mg/kg mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acrylate déthyle	= 550 mg/kg (Rat)	= 1790 mg/kg (Rabbit)	= 1410 ppm (Rat) 4 h

11.2 Informations sur d'autres dangers

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Acrylate déthyle	48: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	4.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 2.31 - 2.7: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	7.9: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acrylate déthyle	1.18

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	<ul style="list-style-type: none"> • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
Emballages contaminés	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas réutiliser le récipient
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	<ul style="list-style-type: none"> • Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
Autres informations	<p>Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.</p>

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No
14.7 Transport en vrac	Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ciment portland 65997-15-1	RG 8,RG 10	-
Acrylate déthyle 140-88-5	RG 65	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acrylate déthyle - 140-88-5	75.	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 27-oct.-2022

Remarque sur la révision Sans objet

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité